

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'acte de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement aura continué, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Lenglais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :
\$1 PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT
\$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Odiense réduction du traitement à l'égard de Son Eminence le cardinal de Paris.—Le lac du fermier et le travail du dimanche.

Causerie Agricole : Culture du chanvre (Suite).—Récolte du chanvre.—Rouissage du chanvre.

Correspondance : La fabrication du beurre et du fromage.—Un cultivateur du Cap St-Ignace.

Sujets divers : Nos bêtes à cornes et soins à leur donner.—Soins à donner aux veaux.

Choses et autres : La perte du temps.—Quelques vérités qui sont le propre de cultivateurs insoucients et routiniers.

Recettes : Boucher les fentes d'un pöde.—Empêcher la bière de s'éventer.

Aux amateurs de vergers, d'arbres d'ornements et forestiers.—
Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les avantages réels que M. Auguste Dupuis, pépiniériste du Village des Aulnaies, offre à tous ceux qui voudraient se livrer à la culture des fruits et entourer leur habitation d'arbres d'ornement les plus beaux et les plus appropriés à notre climat. Afin de profiter au bas prix à l'égard de ceux qui achètent des arbres par lot, plusieurs cultivateurs d'une même localité pourraient s'associer ensemble pour faire leur achat d'arbres fruitiers et d'ornement.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval," des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvrou, Secr., N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, Secr., arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Réduction du traitement à l'égard de Son Eminence le cardinal de Paris.—Voici ce que nous lisons dans les *Annales Catholiques*, à l'occasion de l'odieuse réduction du traitement de Mgr Guibert, archevêque de Paris, tel que vient de le décréter la Chambre des députés, en France :

Le vénérable archevêque de Paris a appris, avec une indifférence stoïque, que la Chambre des députés lui refusait le pain et le sel. 15. 000 francs pour le premiers dignitaires de l'Eglise de France, obligé de vivre dans un palais, de veiller à son ostentation, de subvenir aux dépenses de secrétaires et de collaborateurs intimes, de répondre à des demandes quotidiennes de secours qui assaillent tous les hommes en évidence, et surtout le pasteur de cette immense diocèse de Paris—on avouera qu'il y a là une situation pénible, et moins que jamais enviable. J'allais oublier que l'indemnité de 10,000 francs accordée aux cardinaux a été supprimée. Le cas échéant, il faudra encore prélever sur ces pauvres 15,000 francs les frais des voyages à Rome que les princes de l'Eglise, membres du Sacré-Collège, sont appelés à faire plus souvent que leurs confrères de l'épiscopat.

Le saint vieillard n'a pas pu dire en recevant le coup que lui a porté M. Jules Roche :

— Je restreindrai mes dépenses.

Ainsi qu'on l'a dit bien souvent, il vit comme un ascète, uniquement occupé de sa vaste administration, vivant de peu, et volontairement enfermé dans son palais, ainsi que le Pape Léon XIII, avec qui il a bien des points de ressemblance.

En entrant dans l'archevêché, on n'aperçoit ni domestique, ni laquais galonné. Le matin, la concierge époussette sa loge avec un madras sur la tête. L'équipage de Son Eminence se compose d'un bon gros cheval de trait et d'un coche qui pourrait bien appartenir aux voitures de place. De diners et de soirées, jamais on n'en voit à l'archevêché. Ce qu'on y rencontre,